RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00595
Numéro SIREN : 438 466 542
Nom ou dénomination : ABC OPTICIENS.FR

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2020 sous le numéro de dépôt 7465

(1) **BILAN - ACTIF** DGFiP N° 2050 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC OPTICIENS.FR — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 48 PLACE GAMBETTA 84300 CAVAILLON — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 3 8 4 6 6 5 4 2 0 0 0 5 9 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	11 428	AG	11 384	43
		Fonds commercial (1)	AH	1 341 427	AI		1 341 427
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	203 550	AK	13 193	190 356
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	531 365	AS	363 287	168 078
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 825 953	AU	1 057 176	768 776
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU	15 200	CV		15 200
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	24 341	BE		24 341
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	47 860	BI		47 860
		TOTAL (II)	BJ	4 001 126	BK	1 445 041	2 556 084
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	251 012	BU	18 313	232 698
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	107 536	BY	1 879	105 657
		Autres créances (3)	BZ	223 426	CA		223 426
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
		Disponibilités	CF	1 262 783	CG		1 262 783
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 846	CI		12 846
		TOTAL (III)	CJ	1 857 606	CK	20 193	1 837 412
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	5 858 732	1A	1 465 234	4 393 497

Renvois : (1) Dont droit au bail : 297 090 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme à l'originale par la gérante

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 139 145)	DA	139 145
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	332 777
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	15 250
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	1 887 995
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	191 529
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 566 697
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 363 333
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	66 844
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	236 495
	Dettes fiscales et sociales	DY	154 104
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 021
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 826 800
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	4 393 497

RENVOIS			
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont — Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont — Ecart de réévaluation libre	1D	
	Dont — Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	640 824
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA / FB / FC	2 814 443			2 814 443
	Production vendue : biens *	FD / FE / FF				
	Production vendue : services *	FG / FH / FI	14 090			14 090
	Chiffres d'affaires nets *	FJ / FK / FL	2 828 534			2 828 534
	Production stockée*	FM				
	Production immobilisée*	FN				
	Subventions d'exploitation	FO				1 000
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)	FP				16 439
	Autres produits (1) (11)	FQ				5 338
	Total des produits d'exploitation (2) (I)	FR				2 851 312
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*	FS				1 146 987
	Variation de stock (marchandises)*	FT				(58 454)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*	FU				19 471
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*	FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*	FW				577 190
	Impôts, taxes et versements assimilés*	FX				19 689
	Salaires et traitements*	FY				537 249
	Charges sociales (10)	FZ				207 942
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux amortissements*	GA				142 223
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur immobilisations – dotations aux provisions*	GB				
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC				20 193
	DOTATIONS D'EXPLOITATION : Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD				
	Autres charges (12)	GE				8 120
	Total des charges d'exploitation (4) (II)	GF				2 620 613
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		GG				230 699
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)	GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)	GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)	GL				7 950
	Reprises sur provisions et transferts de charges	GM				
	Différences positives de change	GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	GO				
	Total des produits financiers (V)	GP				7 950
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*	GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)	GR				13 601
	Différences négatives de change	GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	GT				
	Total des charges financières (VI)	GU				13 601
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		GV				(5 650)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)		GW				225 048

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(4) **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** — DGFiP N° 2053 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ABC OPTICIENS.FR — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	29 188
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	29 188
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	29 188
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	62 708
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 888 452
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 696 922
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	191 529

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	3 699
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 382
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N – Charges exceptionnelles	Exercice N – Produits exceptionnels
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 188

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N – Charges antérieures	Exercice N – Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC OPTICIENS.FR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 4 393 498 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 191 530 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2020 par la dirigeante de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Autres immobilisations incorporelles : 18 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

ABC OPTICIENS.FR
Société par actions simplifiée au capital de 139 145 euros
Siège social : 48 place Gambetta, 84300 CAVAILLON
438466542 RCS AVIGNON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2020

Proposition de résolution d'affectation du résultat :

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30/09/2019 s'élevant à 191 530 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	191 530 euros
A titre de dividendes Soit 0.431 euros par action	60 000 euros
Le solde	131 530 euros

En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à 2 019 525 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2020.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- Exercice clos le septembre 2016
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le septembre 2017
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

- Exercice clos le septembre 2018
60 000 euros, soit 0.431 euros par action
Dividendes éligibles à la réfaction de 40% : 60 000 euros

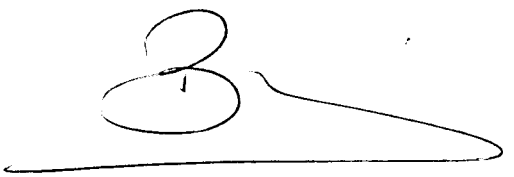
GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON
25 AOUT 2020
ARRIVEE

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Certifié conforme
Le Président



GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE D'AVIGNON
25 AOUT 2020
ARRIVEE

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

ABC OPTICIENS.FR

Société par actions simplifiée
au capital de 139 145 euros
438 466 542 RCS AVIGNON

Siège social :
48 place Gambetta
84300 CAVAILLON

Rapport du Commissaire aux comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

104 route de Paris - 69260 CHARBONNIERES LES BAINS
SAS au capital de 10 000 euros
RCS LYON 414 419 879
Tel : 04.78.83.04.55

FIDEO

Société d'Expertise Comptable et de
Commissaires aux Comptes
Membre de l'Ordre des Experts-Comptables
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2019

A l'assemblée des associés de la société ABC OPTICIENS.FR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ABC OPTICIENS.FR** relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Nous portons également à votre connaissance les éléments suivants :

L'actif de votre société est constitué de fonds commerciaux pour une valeur de 1 044 337 euros. La note « Fonds commercial » de l'annexe fait référence aux dispositions du règlement ANC N°2015-06. Ledit article précise le traitement du fonds commercial en indiquant qu'il est présumé avoir une durée d'utilisation non limitée. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère illimité de la durée d'utilisation du fonds commercial et à effectuer des tests de valorisation pour nous assurer de la juste valeur de ce fonds commercial à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Charbonnières les bains,
Le 13 mars 2020

FIDEO
Delphine LAVAUD
Commissaire aux Comptes

Bilan actif

ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	11 428	11 384	44	
Fonds commercial (1)	1 341 427		1 341 427	1 341 427
Autres immobilisations incorporelles	203 550	13 193	190 357	
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	531 366	363 287	168 079	28 898
Autres immobilisations corporelles	1 825 953	1 057 177	768 776	265 652
Immobilisations corporelles en cours				41 521
Immobilisations financières (2)				
Autres participations	15 200		15 200	215 800
Autres titres immobilisés	24 342		24 342	24 342
Autres immobilisations financières	47 860		47 860	47 770
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**4 001 126**	**1 445 042**	**2 556 085**	**1 965 410**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Marchandises	251 013	18 314	232 699	177 576
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	107 537	1 880	105 657	82 914
Autres créances	223 426		223 426	318 241
Divers				
Disponibilités	1 262 783		1 262 783	749 176
Charges constatées d'avance (3)	12 847		12 847	11 263
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 857 606**	**20 193**	**1 837 413**	**1 339 169**
TOTAL GENERAL	**5 858 732**	**1 465 235**	**4 393 498**	**3 304 580**
(1) Dont droit au bail			*297 090*	*297 090*

Bilan passif

CAPITAUX PROPRES		
Capital	139 145	139 145
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	332 777	332 777
Réserve légale	15 250	15 250
Réserves réglementées	1 887 995	1 811 151
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**191 530**	**136 845**
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**2 566 697**	**2 435 168**
AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 363 334	396 539
Emprunts et dettes financières diverses (3)	66 845	53 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 495	269 040
Dettes fiscales et sociales	154 105	144 512
Autres dettes	6 022	6 220
TOTAL DETTES	**1 826 800**	**869 412**
TOTAL GENERAL	**4 393 498**	**3 304 580**
(1) Dont à plus d'un an (a)	1 185 976	307 670
(1) Dont à moins d'un an (a)	640 825	559 200
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

PRODUITS				
Ventes de marchandises	2 814 443,73	2 467 397,75	347 045,98	14,07
Production vendue	14 090,98	7 587,88	6 503,10	85,70
Subventions d'exploitation	1 000,00	1 000,00		
Autres produits	21 778,01	15 169,15	6 608,86	43,57
Total	**2 851 312,72**	**2 491 154,78**	**360 157,94**	**14,46**
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Achats de marchandises	1 146 987,85	979 424,39	167 563,46	17,11
Variation de stock (m/ses)	-58 454,91	-4 818,17	-53 636,74	NS
Achats de m.p & aut.approv.	19 471,01	12 138,99	7 332,02	60,40
Autres achats & charges externes	577 190,24	502 905,60	74 284,64	14,77
Total	**1 685 194,19**	**1 489 650,81**	**195 543,38**	**13,13**
MARGE SUR M/SES & MAT	**1 166 118,53**	**1 001 503,97**	**164 614,56**	**16,44**
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	19 689,72	31 697,50	-12 007,78	-37,88
Salaires et Traitements	537 249,21	512 984,75	24 264,46	4,73
Charges sociales	207 942,50	201 180,11	6 762,39	3,36
Amortissements et provisions	162 417,44	80 834,04	81 583,40	100,93
Autres charges	8 120,28	2 204,89	5 915,39	268,29
Total	**935 419,15**	**828 901,29**	**106 517,86**	**12,85**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**230 699,38**	**172 602,68**	**58 096,70**	**33,66**
Produits financiers	7 950,59	17 056,14	-9 105,55	-53,39
Charges financières	13 601,06	8 262,34	5 338,72	64,62
Résultat financier	**-5 650,47**	**8 793,80**	**-14 444,27**	**-164,26**
RESULTAT COURANT	**225 048,91**	**181 396,48**	**43 652,43**	**24,06**
Produits exceptionnels	29 188,81	4 647,08	24 541,73	528,11
Charges exceptionnelles	-0,05	2 163,00	-2 163,05	-100,00
Résultat exceptionnel	**29 188,86**	**2 484,08**	**26 704,78**	**NS**
Impôts sur les bénéfices	62 708,00	47 036,00	15 672,00	33,32
RESULTAT DE L'EXERCICE	**191 529,77**	**136 844,56**	**54 685,21**	**39,96**

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ABC OPTICIENS.FR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 4 393 498 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 191 530 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2020 par la dirigeante de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 04/11/2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets : 1 an
* Autres immobilisations incorporelles : 18 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 044 EURO a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 341 427			1 341 427
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 328	203 650		214 978
Immobilisations incorporelles	**1 352 755**	**203 650**		**1 556 405**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	358 220	173 146		531 366
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 000 974	448 404		1 449 378
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	226 845	149 730		376 575
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	41 521		41 521	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**1 627 561**	**771 279**	**41 521**	**2 357 319**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	215 800		200 600	15 200
- Autres titres immobilisés	24 342			24 342
- Prêts et autres immobilisations financières	47 770	90		47 860
Immobilisations financières	**287 912**	**90**	**200 600**	**87 402**
ACTIF IMMOBILISE	**3 268 228**	**975 019**	**242 121**	**4 001 126**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	203 650	771 279	90	975 019
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	**203 650**	**771 279**	**90**	**975 019**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		41 521	200 600	242 121
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		**41 521**	**200 600**	**242 121**

Immobilisations incorporelles

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que nos fonds commerciaux n'ont pas de durée de vie limitée et à ce titre, il ne sont pas amortis Un test de dépréciation a été pratiqué. Il montre que la valeur actuelle du fonds commercial est au moins égal à sa valeur comptable.
Fonds commercial

Éléments achetés	1 044 337
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	**1 044 337**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11 328	13 249		24 577
Immobilisations incorporelles	**11 328**	**13 249**		**24 577**
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	329 322	33 965		363 287
- Installations générales, agencements aménagements divers	786 065	74 076		860 142
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	176 102	20 933		197 035
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**1 291 490**	**128 975**		**1 420 464**
ACTIF IMMOBILISE	**1 302 818**	**142 224**		**1 445 042**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 391 670 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	47 860		47 860
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	107 537	107 537	
Autres	223 426	223 426	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	12 847	12 847	
Total	**391 670**	**343 810**	**47 860**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

CLIENTS FACTURE A ETABLIR	5 040
FOURNISSEUR AVOIR A RECEVOIR	632
PRODUITS A RECEVOIR	1 462
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	513
Total	**7 646**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Titres composant le capital social au début de l'exercice	139 145	1
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	139 145	1

Capital social d'un montant de 139 145,00 EURO décomposé en 139 145 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 826 800 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 363 334	177 358	664 485	521 491
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	236 495	236 495		
Dettes fiscales et sociales	136 105	136 105		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	90 867	90 867		
Produits constatés d'avance				
Total	**1 826 800**	**640 825**	**664 485**	**521 491**

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	971 002
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 312
(**) Dont envers les associés	84 845

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 66 845 EURO.

Notes sur le bilan

Charges à payer

FOURNISS.FACT.NON PARVENUES	15 996
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	370
CONGES PAYES DUS	26 708
AUTRES CHARG.PERS.A PAYER	9 332
CHARGES A PAYER SUR CONGES	10 758
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	11 725
ETAT AUTRES CH. A PAYER	7 214
Total	**82 103**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

CHARGES CONSTAT.D AVANCE	12 847		
Total	**12 847**		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.